

Bureau du 30 janvier 2006

Décision n° B-2006-3955

objet : Fourniture, rechapage et reprise de pneumatiques pour véhicules et engins divers du parc de la Communauté urbaine - Prestations annexes, accessoires et outillages associés - Lot n° 2 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché
service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 19 janvier 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le marché de fournitures et de prestations annexes sur les pneumatiques arrive à expiration le 5 août 2006. Il convient de le renouveler.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de la fourniture, du rechapage et de la reprise de pneumatiques pour des véhicules et des engins divers du parc de la Communauté urbaine, ainsi que les prestations annexes, accessoires et outillages associés.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Les prestations font l'objet de deux lots qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire. Le lot n° 1, relatif à la fourniture et la reprise de pneumatiques pour berlines, utilitaires légers et fourgons, fera l'objet d'un rapport spécifique.

Le lot n° 2 a pour objet la fourniture et le rechapage de pneumatiques pour véhicules poids lourds et de génie civil, ainsi que les prestations annexes, accessoires et outillages associés.

Ce lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 71-I du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an, expressément reconductible trois fois une année. Ce lot comporterait un engagement de commande d'un montant :

- minimum annuel : 80 000 € HT, soit 95 680 € TTC,
- maximum annuel : 240 000 € HT, soit 287 040 € TTC.

En outre, le présent rapport autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres et aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier de consultation des entreprises ;

DECIDE**1° - Approuve :**

- a) - le lancement de l'opération,
- b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres, créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

4° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet la fourniture et le rechapage de pneumatiques pour véhicules poids lourds et de génie civil du parc de la Communauté urbaine, ainsi que les prestations annexes, accessoires et outillages associés ; et tous les actes contractuels y afférents pour un montant annuel minimum de 80 000 € HT, soit 95 680 € TTC et maximum de 240 000 € HT, soit 287 040 € HT, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres.

5° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au titre de l'exercice 2006 et à inscrire sur les exercices suivants en section de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement et du restaurant communautaire.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,